



Rente accident travail après retraite

Par **Charles**, le **13/08/2010** à **08:40**

Bonjour,

J'ai eu un accident de travail en 1975 et je perçois actuellement une rente trimestrielle de 5 %. Des amis me disent que cette rente doit passer à 10 % à la retraite. Je suis à la retraite depuis le 1er avril. Merci de me renseigner à ce sujet et dans l'affirmative, me donner les démarches à effectuer.